



Distribution des chèques-sport

publié le 12/09/2019

Les chèques-sport permettent aux collégiens de Charente-Maritime de bénéficier de réductions :

- ▶ 5€ pour une inscription dans l'association sportive du collège
- ▶ 15€ pour une inscription annuelle dans un club sportif partenaire pour les élèves non boursiers
- ▶ 20€ pour une inscription annuelle dans un club sportif partenaire pour les élèves boursiers

La liste des clubs partenaires est consultable sur :

<https://la.charente-maritime.fr/sit...>

Les chèques sont à remettre à l'association ou au club lors de l'inscription et au plus tard **le 10 avril 2020**.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.